PROJET DE LOI

adopté

le 12 décembre 1991

## N° 62 **SÉNAT**

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

## PROJET DE LOI

modifiant la loi nº 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycéees au conseil supérieur de l'éducation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros:

Assemblée nationale: (9° législ.): 2248, 2372 et T.A. 542.

Sénat: 111 et 147 (1991-1992).

## Article unique.

L'article 22 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation est ainsi modifié :

- 1° au troisième alinéa, après les mots : « des étudiants », sont insérés les mots : « , des élèves des lycées » ;
  - 2° après le septième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- « Les représentants des élèves des lycées sont élus par les représentants au niveau académique de leurs délégués. »

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1991.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.